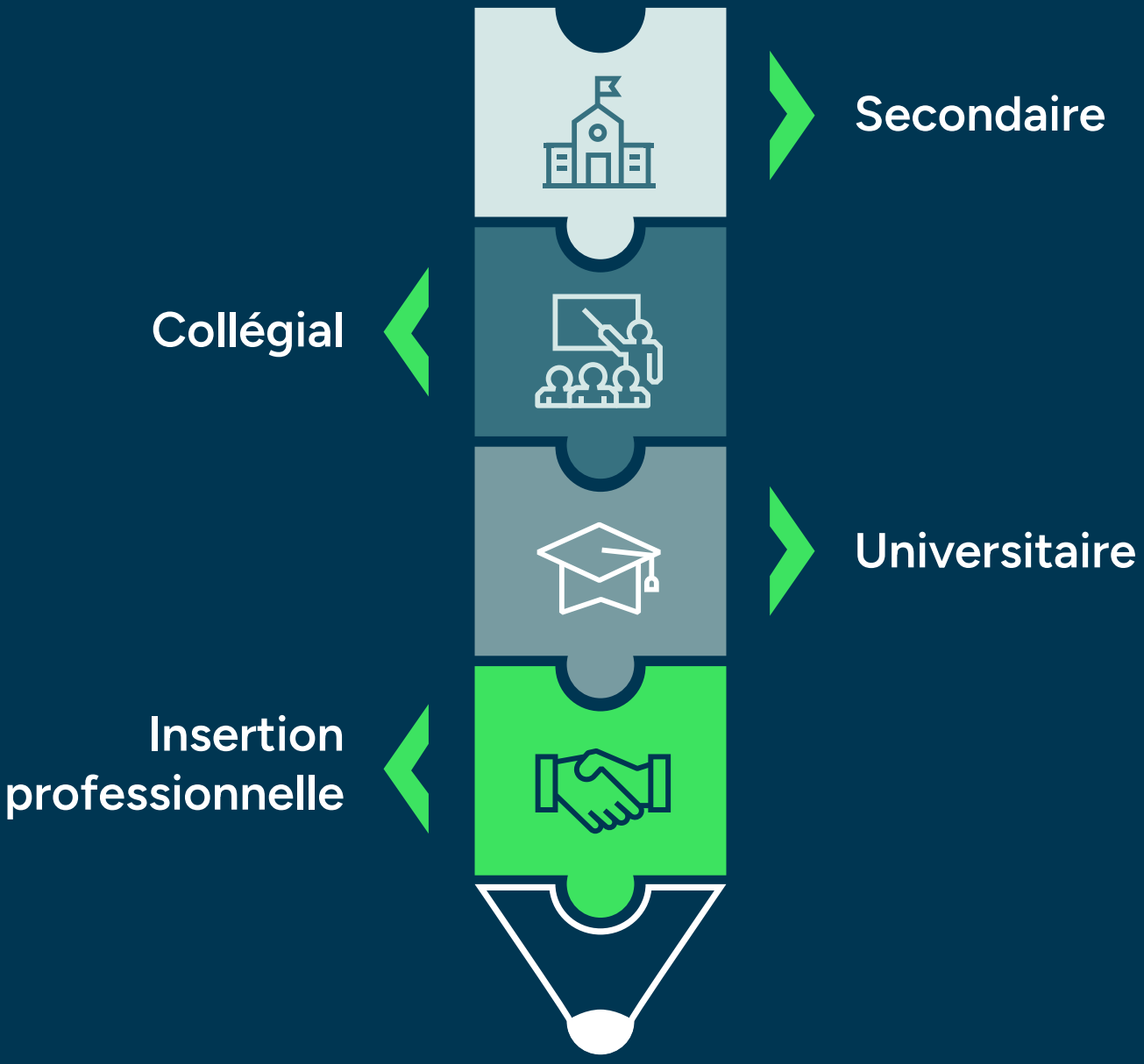
Pôle Québec
PÔLE RÉGIONAL EN ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR DE LA CAPITALE NATIONALE

Transitions interordres et accès aux services et aux mesures d'accommodement pour les personnes étudiantes en situation de handicap dans la Capitale-Nationale



Mission

Dans un contexte où les enjeux d'accessibilité, d'équité et de réussite éducative prennent une importance croissante, les établissements d'enseignement supérieur de la région de la Capitale-Nationale souhaitent renforcer la cohérence de leurs actions, affirmer une vision commune et consolider une identité régionale forte des Services adaptés. Cette démarche repose sur une concertation entre les personnes professionnelles des Services adaptés et les partenaires socio-économiques, dans une perspective de collaboration et de continuité des parcours.

Contexte

L'adaptation aux études supérieures constitue un défi pour l'ensemble des personnes étudiantes. Toutefois, pour les personnes étudiantes en situation de handicap (PESH) ou ayant des besoins particuliers en raison d'une limitation fonctionnelle (PEBP), ces défis peuvent être amplifiés. Ils peuvent se traduire, entre autres, par une diminution du sentiment d'efficacité personnelle, une atteinte à l'estime de soi, un sentiment d'insécurité ou l'impression de ne pas disposer des mêmes chances que les autres, nécessitant des efforts supplémentaires pour atteindre les mêmes objectifs, etc. Ces enjeux peuvent avoir des répercussions significatives sur l'accessibilité, la persévérance et la réussite aux études supérieures des PESH et des PEBP. Dans ce contexte, le rôle des Services adaptés s'avère essentiel pour soutenir ces personnes étudiantes et favoriser leur pleine participation au parcours scolaire.

Les Services adaptés, qui sont-ils ?

Présents dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur québécois, les Services adaptés accueillent, soutiennent et accompagnent les PESH et les PEBP tout au long de leur cheminement scolaire. Ils œuvrent à la mise en place de mesures d'accompagnement et d'accommodement, tout en contribuant à la sensibilisation des milieux et à la réduction des préjugés, afin de permettre à ces personnes étudiantes d'atteindre leurs objectifs scolaires et professionnels au même titre que leurs pairs.

Constats des défis rencontrés

Les personnes professionnelles des Services adaptés des établissements d'enseignement supérieur ainsi que les partenaires socio-économiques de la région de la Capitale-Nationale reconnaissent que les PESH et les PEBP peuvent être confrontées à divers défis tout au long de leur parcours scolaire et lors de leur transition vers le marché du travail. Par ailleurs, chaque ordre d'enseignement fait face à ses propres enjeux en matière de soutien, d'accompagnement et d'organisation des services, tout comme en ce qui concerne la collaboration interordre et intersectorielle. Ces constats révèlent l'importance d'une action concertée visant à améliorer la continuité des services, à harmoniser les pratiques et à soutenir le développement de l'autonomie et de l'autodétermination des personnes étudiantes.



Secondaire

Défis pour l'élève

- Connaître et comprendre ses limitations fonctionnelles ;
- Développer sa capacité à utiliser de façon autonome ses stratégies pour s'autoréguler ;
- Développer son autodétermination.

Défis pour le milieu scolaire

- Accompagner l'élève afin qu'il développe son autonomie ;
- Augmenter l'exposition aux expériences de travail, à la vie future ;
- Développer une continuité de services avec les autres ordres d'enseignement ;
- Considérer la réalité, la contrainte et la limite de nos partenaires ;
- Veiller à ne pas nous dérober de nos obligations scolaires.

Collégial

Défis pour la personne étudiante

- Comprendre son ou ses diagnostics, les limitations associées et les stratégies ou les outils pour y remédier ;
- Être en mesure de bien utiliser ses outils pour être efficace ;
- Être capable d'identifier et de nommer ses besoins ;
- Renforcer son autonomie.

Défis pour le milieu collégial

- Améliorer les connaissances du personnel enseignant quant aux défis reliés aux PESH et aux PEBP ;
- Partager la responsabilité de l'accompagnement des PESH ;
- Accompagner la personne étudiante dans le développement de son autonomie, sans que le recours aux services nuise à sa capacité d'agir par elle-même ;
- Arrimer les recommandations d'accommodement avec la réalité des différentes disciplines, compétences et les milieux de stage.

Universitaire

Défis pour la personne étudiante

- Connaître et comprendre l'incidence de ses limitations fonctionnelles et les moyens pour y remédier, autant sur le plan scolaire que celui de l'intégration sur le marché du travail ;
- Être capable d'identifier ce qui relève de sa situation de handicap, de ce qui n'en relève pas, ainsi que ses forces et ses défis ;
- Continuer à développer son autodétermination ;
- Préparer sa transition vers le marché du travail.

Défis pour le milieu universitaire

- Accompagner la personne étudiante afin qu'elle développe son autonomie et les stratégies nécessaires à sa réussite universitaire ainsi que son intégration future sur le marché du travail ;
- Développer une continuité de services avec les autres ordres d'enseignement, les organismes d'employabilité et le marché du travail ;
- Arrimer les recommandations d'accommodement avec la réalité des différentes disciplines, compétences et les milieux de stage.

Insertion professionnelle

Défis pour la personne en recherche d'emploi

- Accepter ses limitations ;
- Être capable de nommer ses besoins ;
- Préparer sa transition vers le marché du travail.

Défis pour les organismes de soutien à l'employabilité

- Obtention d'un rapport médical, avec diagnostic officiel, pour certaines mesures.

Défis pour le milieu de l'emploi

- Connaissance des limitations de la personne (elle doit se reconnaître en premier lieu) ;
- Connaissance des besoins liés à l'organisation du travail de la personne selon ses limitations.

Logiques d’accessibilité et d’accompagnement propres à chaque ordre d’enseignement

La transition vers les études postsecondaires commence dès le moment où la personne étudiante envisage de s’inscrire. Offrir un accueil relationnel et confidentiel dès les premières étapes, puis tout au long du parcours, contribue fortement à favoriser l’accessibilité et la rétention des personnes étudiantes.

Les personnes étudiantes en situation de handicap (PESH) ou ayant des besoins particuliers en raison d’une limitation fonctionnelle (PEBP) traversent plusieurs ordres d’enseignement au cours de leur parcours scolaire. Or, ces milieux ne fonctionnent pas selon les mêmes logiques ni avec les mêmes repères. Cette réalité peut engendrer des incompréhensions, des ruptures de services et des défis importants lors des transitions.

Dans ce contexte, les personnes professionnelles des Services adaptés des établissements d’enseignement supérieur, en collaboration avec des partenaires socio-économiques de la région de la Capitale-Nationale, ont entrepris une démarche de concertation régionale.

L’objectif n’était pas d’uniformiser les pratiques ni de comparer les milieux, mais de mieux comprendre les logiques d’accessibilité, d’accompagnement propres à chaque ordre d’enseignement, d’identifier les zones de continuité et de rupture, de dégager des constats partagés et de mettre en lumière les défis de transition afin de poser les bases d’une collaboration interordres plus cohérente et concertée.



Logiques d'accessibilité et d'accompagnement propres au secondaire

Aspects légaux

* Cela ne comprend pas les politiques et autres documents internes.

- Loi sur l'instruction publique (LIP)
- Politique de l'adaptation scolaire
- Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ)
- Régime pédagogique

Approche préconisée pour offrir des services

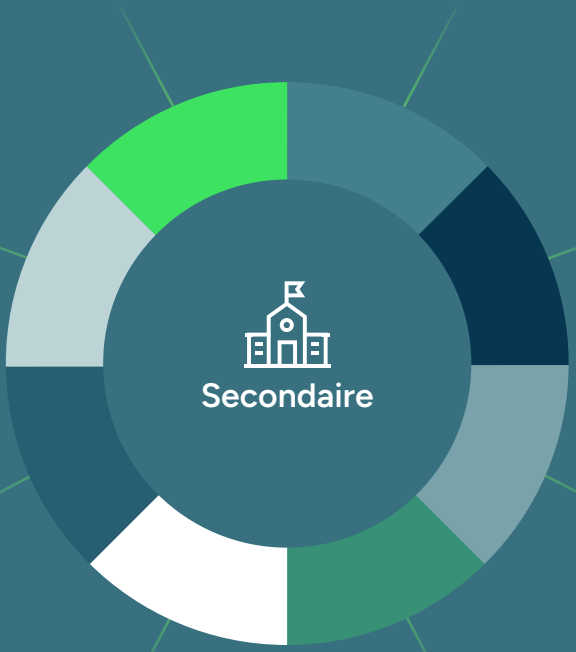
Basée sur les besoins des élèves.

Personnes intervenantes

- Éducation/enseignement
- Éducation spécialisée
- Ergothérapie
- Orientation
- Orthopédagogie
- Orthophonie
- Psychoéducation
- Psychologie
- Services de garde
- Travail social

Services d'accessibilité et bénéficiaire

Services d'aide pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) avec ou sans diagnostic.



Documents nécessaires à la demande de services

Aucun document n'est nécessaire pour recevoir des services.

Documents pouvant aider à documenter le portrait de l'élève :

- rapports professionnels internes ou externes attestant des difficultés ;
- observations pédagogiques d'une personne enseignante ou d'une personne orthopédagogue.

Plan d'action de la personne aux études

- Plan d'intervention (PI)
- Plan de services individualisé et intersectoriel (PSII)
- Démarche de transition de l'école vers la vie active (TÉVA)

Trajectoire pour recevoir des services

Avec ou sans diagnostic.

À la demande des parents ou par les observations du personnel scolaire.

Mise en place « officielle » des services lors de l'ouverture du plan d'intervention (PI).

Exemples de services et de mesures d'accommodement individualisés

Différenciation pédagogique : flexibilité pédagogique, mesures d'adaptation, modification des attentes :

- 1/3 de temps supplémentaire ;
- examen dans un local isolé avec surveillance ;
- pause possible ;
- rédaction sur ordinateur ;
- logiciel d'aide à la lecture et à l'écriture ;
- enregistreur numérique pour la prise de note ;
- etc.

Logiques d'accessibilité et d'accompagnement propres au collégial

Aspects légaux

* Cela ne comprend pas les politiques et autres documents internes.

- Charte des droits et libertés de la personne du Québec
- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Approche préconisée pour offrir des services

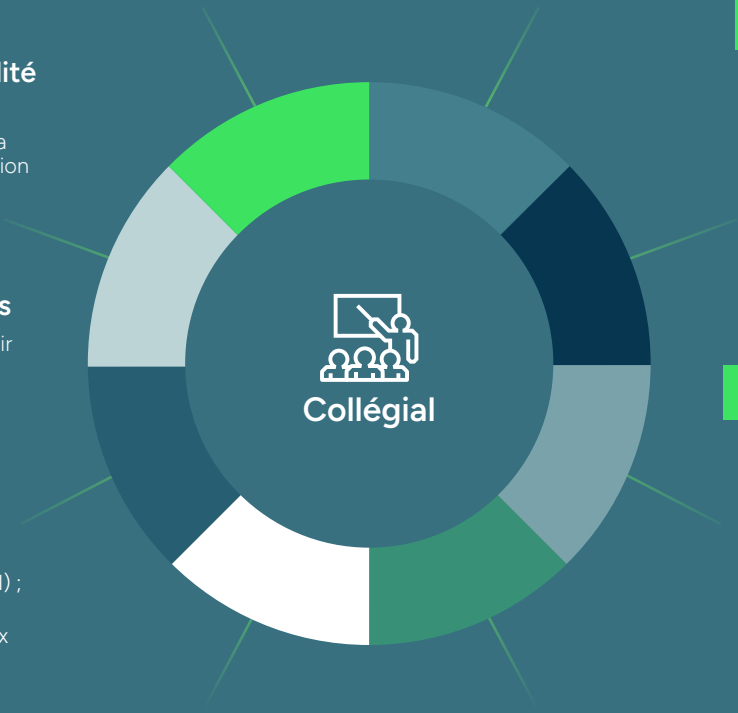
- Pour les PESH : basée sur la confirmation d'un diagnostic qui se traduit par une limitation fonctionnelle permanente ou temporaire.
- Pour les PEBP : basée sur l'évaluation des limitations fonctionnelles.

Services d'accessibilité et bénéficiaire

Services adaptés (SA) pour la personne étudiante en situation de handicap (PESH).

Personnes intervenantes

- Éducation/enseignement
- Éducation spécialisée
- Psychologie
- Services adaptés et accompagnement
- Soutien administratif
- Soutien psychosocial et physique
- Surveillance et encadrement



Documents nécessaires à la demande de services

Documents pouvant aider à établir le portrait de la PESH :

- preuve diagnostique ou billet médical ;
- rapport d'une personne professionnelle ou d'une personne spécialisée appartenant à un ordre professionnel ;
- dernier plan d'intervention (PI) ;
- autres documents pertinents à l'analyse du dossier : travaux antérieurs, etc.

Plan d'action de la personne aux études

Pour les PESH :

- Plan d'intervention (PI)
- Plan d'intervention collégial (PIC)
- Plan d'intervention Omnivox (PIO)

Pour les PEBP :

- Plan d'aide ou fiche d'évaluation des besoins

Trajectoire pour recevoir des services

La PESH :

- fait une demande (en ligne, par courriel ou en personne) ;
- remplit le formulaire de préanalyse des besoins ;
- prend rendez-vous avec les SA ;
- prépare sa rencontre d'analyse de besoins avec la personne conseillère ;
- rencontre la personne éducatrice spécialisée pour comprendre le fonctionnement des SA et/ou pour un suivi éducatif.

La PEBP :

- fait une demande (en ligne, par courriel ou en personne). Selon l'analyse de sa demande, une démarche d'accompagnement pourrait lui être proposée ou encore elle sera orientée vers les services du Centre d'aide à la réussite.

Exemples de services et de mesures d'accommodement individualisés

Pour la PESH :

- aides technologiques (outils d'aide à la rédaction et à la correction, dictionnaire électronique, livres numériques) ;
- temps additionnel ;
- local isolé ;
- personne qui effectue la prise de notes ;
- accompagnement physique ;
- matériel adapté ;
- etc.

Pour la PEBP :

- salle d'examen adaptée ;
- référence au Centre d'aide, service de tutorat, accompagnement d'une personne aide pédagogique individuelle (API) ;
- bouchons oreilles, coquilles antibruit, objets à manipuler, etc.

Logiques d'accessibilité et d'accompagnement propres à l'université

Aspects légaux

* Cela ne comprend pas les politiques et autres documents internes.

- Charte des droits et libertés de la personne du Québec
- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale
- Politique pour la participation sociale des personnes handicapées. À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité

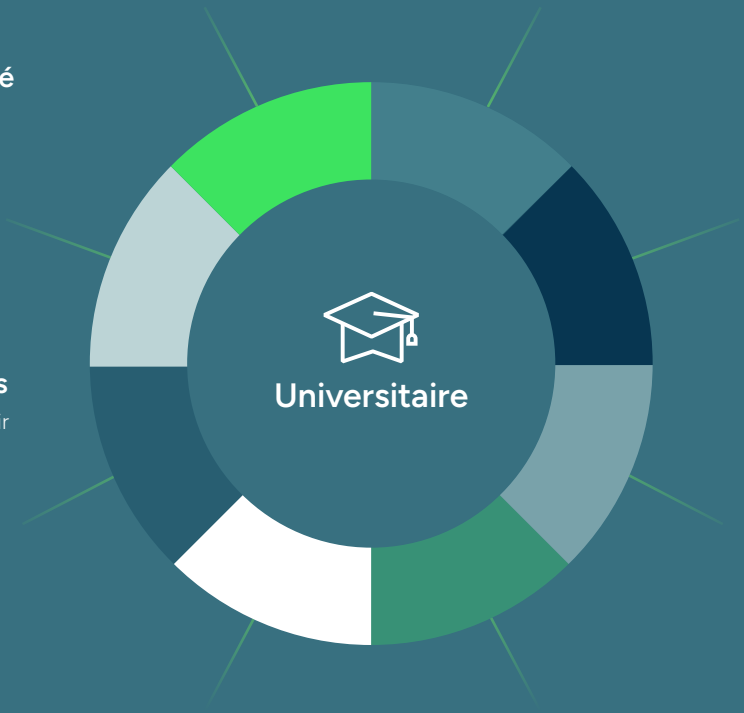
Approche préconisée pour offrir des services

Basée sur l'évaluation de la situation de handicap de la personne étudiante qui se traduit par une limitation fonctionnelle permanente.

Les limitations fonctionnelles temporaires sont prises en charge par la direction du programme études de la personne étudiante.

Services d'accessibilité et bénéficiaire

Accueil et soutien spécialisé pour la personne en situation de handicap.



Personnes intervenantes

- Services adaptés et accompagnement
- Services linguistiques
- Soutien psychosocial et physique
- Soutien technologique

Documents nécessaires à la demande de services

Documents pouvant aider à établir le portrait de la PESH :

- preuve diagnostique ou rapport d'une personne professionnelle qualifiée ;
- plan d'intervention collégial ;
- relevé de notes antérieur ;
- certificat d'attestation de limitations fonctionnelles ;
- rapport en orthopédagogie ;
- etc.

Plan d'action de la personne aux études

Plan de services

Trajectoire pour recevoir des services

La personne étudiante :

- fait une demande (en ligne, par courriel ou en personne) ;
- remplit un questionnaire afin de documenter sa situation ;
- joint à sa demande toute documentation justificative pertinente ;
- prend rendez-vous avec la personne conseillère.

Si la personne étudiante ne présente pas de limitations fonctionnelles permanentes, elle sera orientée vers les services du Centre d'aide à la communauté étudiante ou à la personne responsable de son programme.

Exemples de services et de mesures d'accommodement individualisés

Mesures d'accommodement :

- temps supplémentaire lors des examens ;
- accès à un local d'examen tranquille ;
- port du casque antibruit et de bouchons ;
- outils d'aide technologiques (ordinateurs, logiciels spécialisés, outils d'aide à la lecture et à la rédaction, dictionnaire électronique, accès à des fichiers numériques et à des médias substituts, etc.) ;
- etc.

Mesures de soutien (services en lien avec la situation de handicap) :

- personne qui effectue la prise de notes ;
- accompagnement physique ou éducatif ;
- services d'interprétariat (oral, gestuel ou pidgin) et de transcription ;
- etc.

Il existe des mesures, des subventions et des programmes gouvernementaux qui peuvent soutenir financièrement une personne étudiante ou une personne qui emploie dans la mise en place de ces mesures d'accommodement individualisées.

Logiques d'accessibilité et d'accompagnement propres à l'insertion professionnelle

Aspects légaux

* Cela ne comprend pas les politiques et autres documents internes.

- Charte des droits et libertés de la personne du Québec
- Code civil du Québec
- Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux
- Loi sur les normes du travail

Approche préconisée pour offrir des services

La personne vivant avec un handicap peut recevoir certains services sans avoir de diagnostic. Par contre, pour que des services ou des mesures d'accommodement individualisés soient octroyés, la personne devra présenter une preuve diagnostic.

Services d'accessibilité et bénéficiaire

Direction des ressources humaines pour les personnes vivant avec un handicap.

Personnes intervenantes

- Ressources humaines
- Supervision et gestion



Documents nécessaires à la demande de services

Aucun document n'est nécessaire pour recevoir des services.

Par contre, des preuves diagnostiques peuvent être demandées pour certaines mesures gouvernementales :

- Programme de subventions aux entreprises adaptées (PSEA) ;
- Contrat d'intégration au travail (CIT).

Plan d'action de la personne au travail

Plan d'action : parcours de développement de l'employabilité

Trajectoire pour recevoir des services

La personne vivant avec un handicap est responsable de déclarer sa situation et de nommer ses besoins si elle souhaite recevoir des services. Elle peut le faire lors de son entrevue d'embauche, lors de son embauche ou en cours d'emploi.

Des organismes de soutien à l'employabilité peuvent accompagner la personne vivant avec un handicap lors de sa transition vers l'insertion professionnelle ou son maintien à l'emploi.

Exemples de services et de mesures d'accommodement individualisés

Il existe des mesures, des subventions et des programmes gouvernementaux qui peuvent soutenir financièrement une personne étudiante ou une personne qui emploie dans la mise en place d'ajustements individualisés ou d'aides spécifiques, tels que :

- un fauteuil ou un bureau adapté ;
- des accessoires pour amplifier le son ;
- l'isolation d'un bureau ;
- la prise de notes ou l'interprétariat ;
- etc.



Cet outil de transfert de connaissances a été élaboré dans le cadre du groupe de travail sur les Services adaptés du Pôle régional en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale (Pôle Québec). En facilitant la concertation et la collaboration entre les collèges, les universités et les acteurs socio-économiques de la région de la Capitale-Nationale, le Pôle Québec vise à améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur, la réussite étudiante et la fluidité des parcours de formation. Il vise également à renforcer les liens entre les établissements d'enseignement supérieur de la région, à répondre aux enjeux de développement régional et à mutualiser les ressources pour créer un modèle adapté aux besoins de la région.

En collaboration avec : cfreq Le centre de transfert pour la réussite éducative du Québec